

URBANISME – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Où en sommes-nous ?

Le PLU de Valloire a été arrêté le 12 mars 2020.

Dans le même temps, le bilan de la concertation a été tiré.

Le travail sur le nouveau document de planification a débuté en 2016.

Un registre de concertation

Un registre a été mis à disposition de la population en Mairie dès le 29 décembre 2015 durant toute l'élaboration du PLU afin de recueillir les observations de la population dans le cadre de la concertation et il était également possible d'écrire en mairie à ce titre.

Des rendez-vous

Le Maire et l'adjoint à l'urbanisme ont reçu, lors des permanences, les personnes qui souhaitaient avoir des éclairages sur le document en cours d'élaboration et pour faire valoir des demandes dans le cadre de la procédure.

La concertation, un cadre souple

La concertation a eu pour objectif d'informer et d'associer la population le plus en amont possible avant la phase de l'enquête publique.

La population a été informée continuellement sur le déroulement de la procédure sur les panneaux d'affichage, le bulletin municipal et le site internet de la commune dans la rubrique Urbanisme-PLU : https://www.mairie-valloire.fr/fr/il4-mairie_p135-elaboration-nouveau-p-l-u.aspx

Les réunions publiques

De plus, **deux réunions publiques** ont été organisées pour présenter les moments clés de la procédure d'élaboration :

La première réunion publique a eu lieu le **17 mai 2017** pour présenter les tenants et aboutissants d'un PLU, les objectifs de la commune et les enjeux mis en lumière.

A ce stade, rappelons que les objectifs du PLU sont les suivants :

- Impulser une attractivité démographique et préserver l'esprit "village" notamment en développant l'attractivité de la commune en direction des familles et des jeunes.
- Préserver la structure de la commune et les qualités paysagères et environnementales exceptionnelles, sources de son attractivité.
- Pérenniser le modèle économique.

La deuxième réunion publique a eu lieu le **6 février 2020** pour présenter le projet politique et sa traduction réglementaire.

Les présentations ainsi que les comptes-rendus de ces réunions publiques sont disponibles sur le site internet de la commune.

Comment donner son avis ?

Chaque citoyen a disposé depuis le début de la révision du PLU de différents moyens de donner son avis.



Révision du Plan Local d'Urbanisme



Réunion publique n°1 – n.chomaz urbaniste

Mairie de Valloire

Service Urbanisme
Tél 04 79 59 03 11
Fax 04 79 59 54 55
www.mairie-valloire.fr

La concertation a pris fin à l'arrêt du PLU

Le dossier d'arrêt du PLU a été transmis aux personnes publiques associées (Etat, chambres consulaires, INAO, CRPF, communautés de communes et communes limitrophes,...) afin qu'elles puissent émettre un avis.

Entre l'arrêt du PLU et le début de l'enquête publique, la population ne peut plus s'exprimer.

Tout un chacun pourra s'exprimer à nouveau lors de l'enquête publique prévue à l'automne 2020.

A venir

- Enquête publique
- Approbation du PLU



L'enquête publique : un cadre strict.

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique d'une durée d'un mois vise à :

- informer le public sur le projet de PLU, les nouvelles règles proposées,
- permettre à tout citoyen de s'exprimer en recueillant ses observations et ses remarques sur un registre, tout en lui permettant d'écrire au commissaire enquêteur et de le rencontrer.
- réunir toutes les informations nécessaires à la connaissance de l'autorité compétente pour sa prise de décision.

Toutes demandes de classement ou déclassement de terrain seront étudiées par le commissaire enquêteur avec les élus afin d'apporter les réponses les plus justes et cohérentes avec les objectifs du PLU. Pour justifier sa demande, chaque pétitionnaire devra se prévaloir d'un projet parfaitement étayé.